



BULLETIN ADHESION 2025-2026

Club Brevinois de Char à Voile (CBCV)

Le CBCV est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, et a pour objet :

- o de regrouper les pratiquants de char à voile tous niveaux et tous supports confondus,
- o de représenter les pilotes auprès de la Fédération Française de Char à Voile,
- o d'organiser des journées « découvertes et promotionnelles » du char à voile,
- o d'organiser des compétitions de niveau départemental, régional, national et international.

ADHESION

CHOIX DE LA LICENCE

- J'adhère au titre de membre du CBCV pour l'année 2025/2026 **PRATIQUANT** LOISIR COMPETITION
- Adhésion pour les plus de 18 ans : 30 € ELU (membre du C.A.)
- Adhésion pour les moins de 18 ans : 15 € MONITEUR
- Adhésion famille : 15 € par personne supplémentaire ARBITRE
- J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux autres membres de l'association.
- J'atteste que j'ai répondu «NON» à toutes les questions de santé du document CERFA 15699*01 fourni, dans le cas contraire je m'engage à fournir un certificat d'aptitude à la pratique du char à voile.

Nom: Prénom: Date de naissance: Profession:

Profession: Adresse: CP: Ville:

Téléphone: E-mail: N° de Voile (si vous avez):

Taille textile: S M L XL XXL XXXL Type de char à voile:

Personne à prévenir en cas d'urgence: Nom: Tél:

Autorisation parentale pour les mineurs:

Je soussigné(e): Père Mère Tuteur, autorise mon fils ma fille à participer au programme sportif proposé et organisé par le CBCV pendant la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026. En cas de nécessité, j'autorise les organisateurs à faire transporter mon enfant en milieu hospitalier.

Fait à: Le: Signature (ou nom):

**L'adhésion doit être obligatoirement accompagnée d'une prise de licence à la FFCV et vice-versa
Le coût de cette licence est de 59€ pour l'année 2025-2026.**

Paiement:

- **Par virement** (IBAN CBCV : FR76 1027 8361 9900 0115 1630 161 et BIC : CMCIFR2A)
- **Par carte bancaire**, sur le site, dans l'onglet "adhésion", cliquez sur le bouton "PAIEMENT CB"
- **Par chèque ou espèce MAIS UNIQUEMENT** lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 30 août. et envoyer le document à adhesions.cbcv@gmail.com.

Une fois le règlement effectué le club se chargera de prendre votre licence avec les éléments récupérés sur votre bulletin d'adhésion. ENSUITE VOUS RECEVREZ UN MAIL DE LA FÉDÉ POUR RÉCUPÉRER VOTRE LICENCE. ATTENTION, il arrive que ce mail soit dans les « SPAMS » !

ATTENTION : Les licences démarrent le 1^{er} juillet et se terminent le 30 juin de chaque année, donc tant que vous n'avez pas réglé vos cotisations pour l'année en cours, vous n'êtes pas assuré par le Fédé !

Lors de la souscription d'une licence auprès de la Fédération Française de Char à Voile (FFCV), il est important de savoir que la licence ne comprend pas une assurance individuelle accident. Conformément à l'article L321-4 du Code du sport, il est de votre responsabilité de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels liés à la pratique du char à voile. Il vous appartient de vérifier votre propre couverture et, si nécessaire, de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de votre choix.